

À afficher du 30 mars au 30 mai 2012
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2012

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 43

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 10

L'an 2012, le samedi 24 mars, à 13h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 9 mars 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANTEENKISTE, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Halima-Samia MENDOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Serge HAZIZA, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Josliène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absents donnant pouvoir : 10

M. Abdel Hafid BENDADA a donné pouvoir à M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU a donné pouvoir à M. Pierre DESGRANGES, M. Patrick PETITJEAN a donné pouvoir à M. Daniel MOSMANT, M. Alain MONTEAGLE a donné pouvoir à Mme Catherine PILON, M. Bruno SAUNIER a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, Mme Nathalie SAYAC a donné pouvoir à M. François MIRANDA, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, M. Stéphane GAILLARD a donné pouvoir à Mme Christine PASCUAL, Mme Sophie GUZZELLI a donné pouvoir à M. Manuel MARTINEZ, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Catherine PILON et M. Manuel MARTINEZ ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 13h30.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 15 décembre 2011 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011.

1-2 : Séance du 17 décembre 2011:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2011.

1-3 : Séance du 9 février 2012:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20120324_3 : Convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

9 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour les compétences suivantes, à compter du 1er janvier 2012 et pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par période de 6 mois :

- Aménagement de l'espace communautaire.
- Développement économique
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville dans la communauté
- Construction, aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL20120324_4 : Conventions de mandat entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour des travaux de réalisation de la piscine écologique du Haut Montreuil, de la construction du Nouveau cinéma Méliès et portant délégation de maîtrise d'ouvrage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

9 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER

14 abstentions : M. Abdel Hafid BENDADA, M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Geneviève DE KERAUTEM

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions de mandat pour la réalisation au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Est Ensemble des travaux de réalisation de la piscine écologique du Haut Montreuil, de la construction du Nouveau cinéma Méliès dans le quartier de la Mairie et portant délégation de maîtrise d'ouvrage.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL20120324_5 : Convention de prise en charge des marchés mixtes par la ville de Montreuil et de remboursement par la Communauté d'agglomération Est Ensemble des dépenses correspondant aux compétences transférées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

7 voix contre : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSAID, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER

2 abstentions : M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions à conclure entre la Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération relative à la prise en charge des marchés mixtes par la ville et le remboursement par la Communauté d'agglomération Est Ensemble des dépenses correspondant aux compétences transférées.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Article 3 : Précise que cette convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'à l'échéance des marchés visés par la convention.

DEL20120324_6 : Convention de prise en charge des dépenses et des recettes liées aux services communaux mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

44 voix pour

7 voix contre : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSAID, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER

2 abstentions : M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention entre la ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération relative aux modalités de prise en charge des dépenses et recettes liées au fonctionnement des services mis à disposition à la suite de la définition de l'intérêt communautaire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération

Article 3 : Précise que les tarifs appliqués par les équipements concernés en vigueur au 31 décembre 2011 sont repris à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 4 : Précise que les dépenses feront l'objet d'un remboursement ultérieur par la Communauté d'Agglomération et que les recettes seront reversées à la Communauté d'Agglomération selon les modalités prévues dans la convention.

Article 5 : Précise que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 et renouvelable deux fois de façon expresse par périodes successives de six mois et que le terme de la prise en charge des services et équipements visés pourra être anticipé selon les modalités précisées dans la convention.

DEL20120324_7 : Renouvellement des représentants de la Commune appelés à siéger au Conseil de la Communauté d'agglomération 'Est ensemble'

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité

DÉCIDE

Article 1 : Procède au scrutin secret à l'élection de trois nouveaux délégués appelés à représenter la Commune au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération "Est ensemble", en remplacement de Mme Nouara MEKIRI, Mme Christine PASCUAL et M. Manuel MARTINEZ.

Pour le 1^{er} poste : Mme Agnès SALVADORI et Mme Juliette PRADOS se déclarent candidates.

Le résultat du vote est le suivant:

Prénom NOM	Votants	Blancs et nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue requise	Nombre de voix obtenue	ELU
Agnès SALVADORI	37	0	37	19	29	ELUE
Juliette PRADOS	37	0	37	19	8	

Pour le 2ème poste : Mme Florence FRERY , Mme Juliette PRADOS et Mme Nouara MEKIRI se déclarent candidates.

Le résultat du vote est le suivant:

Prénom NOM	Votants	Blancs nuls	et Suffrages exprimés	Majorité absolue requise	Nombre de voix obtenue	ELU
Florence FRERY	37	0	37	19	29	ELUE
Juliette PRADOS	37	0	37	19	7	
Nouara MEKIRI	37	0	37	19	1	

Pour le 3ème poste : M. Daniel MOSMANT et Mme Juliette PRADOS se déclarent candidats.

Le résultat du vote est le suivant:

Prénom NOM	Votants	Blancs nuls	et Suffrages exprimés	Majorité absolue requise	Nombre de voix obtenue	ELU
Daniel MOSMANT	36	0	36	19	28	ELU
Juliette PRADOS	36	0	36	19	8	

En conséquence, Mmes Agnès SALVADORI , Florence FRERY et M. Daniel MOSMANT sont désignés pour représenter la Commune au sein du Conseil de la Communauté "Est ensemble en qualité de délégués et en complément des élus déjà délégués par le Conseil municipal.

Article 2 : Charge Madame la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance levée à 16h35 .

Fait à Montreuil, le 27 mars 2012
Pour la Maire, par délégation
La Directrice de l'Administration Générale,



Marianne FONTAN